



Fiche

Jeudi 17 avril 2014

Consommer sans gaspiller les ressources naturelles

Ce que nous consommons laisse des traces dans l'environnement, en Suisse comme à l'étranger. L'alimentation, le logement et la mobilité sont les secteurs les plus gourmands en ressources. Le Conseil fédéral entend réduire l'impact environnemental de la consommation avec le plan d'action Économie verte et la révision de la loi sur la protection de l'environnement. Les particuliers et le secteur de la gastronomie ont leur rôle à jouer.

Plus de la moitié de l'impact environnemental dû à la consommation suisse se produit à l'étranger, raison pour laquelle les mesures visant à mettre en place une économie verte concernent également cet aspect de la question.

Les secteurs de l'alimentation, du logement et de la mobilité représentent à eux seuls deux bons tiers de l'impact environnemental de la Suisse.

- **L'alimentation** est responsable de près de 30 % de l'impact environnemental total. En effet, la production d'aliments nécessite beaucoup d'espace, sans oublier que l'énergie, l'eau, les produits phytosanitaires et les engrais utilisés sont autant de charges pour l'environnement.
- Les retombées du secteur du **logement** sont dues avant tout aux besoins d'électricité et de chaleur des ménages (env. 19 %) ainsi qu'aux matériaux de construction et aux nombreux produits chimiques utilisés quotidiennement (env. 12 %).
- Dans le secteur de la **mobilité**, ce sont les émissions de gaz à effet de serre nuisibles au climat, générées lors de la combustion de carburants, qui ont le plus d'impact sur l'environnement (env. 12 %). Le trafic est par ailleurs source de bruit et de pollution de l'air, alors que les infrastructures liées aux transports portent aussi atteinte au paysage.

Réduire le gaspillage alimentaire

Selon les estimations, en Suisse, un aliment sur trois est jeté à la poubelle. Plus de 50 % de ce gaspillage ont lieu pendant la production, le stockage ou le transport et le traitement, 37 % sont générés par les consommateurs finaux et 9 % par les commerçants en gros ou les détaillants. Une partie des déchets alimentaires finit à la poubelle avec les ordures ménagères. L'analyse de la composition des déchets en 2012, publiée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en janvier dernier, a d'ailleurs montré qu'un sixième des ordures ménagères était constitué d'aliments, ce qui représente plus de 30 kilos de nourriture par habitant chaque année. La plus grande partie est constituée de denrées entamées ou intactes, comme du pain, des fruits et des légumes, une partie moins importante de restes de repas cuits et un cinquième environ de produits non entamés dont la date limite de consommation est dépassée.

Au plan fédéral, un groupe de projet constitué par les offices fédéraux de l'agriculture, de l'environnement ainsi que de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFAG, OFEV, OSAV) et par la Direction du développement et de la coopération (DDC), œuvrent à l'élargissement des connaissances fondamentales sur les déchets alimentaires. Le groupe de travail collabore avec les représentants de l'économie et la société civile pour élaborer des mesures de sensibilisation visant à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Pour éviter le gaspillage alimentaire, chacun peut veiller à

- choisir des produits régionaux et de saison,
- acheter uniquement les produits et quantités nécessaires,
- stocker les aliments avec soin dans les endroits appropriés,
- être créatif avec les restes.

Pour réduire l'empreinte écologique de manière générale, les consommateurs peuvent

- économiser de l'énergie en cuisinant avec des appareils adéquats (casserole isolante, cocotte, p. ex.) et avec les bons réflexes (mettre le couvercle, p. ex.),
- choisir des produits dont la durée de vie est plus longue,
- parcourir les trajets courts à pied ou à vélo et les trajets plus longs en train,
- opter pour le covoiturage si le trajet en transports publics est trop long,
- faire ses courses à pied ou en bus,
- bien isoler les maisons et miser sur les énergies renouvelables,
- réduire la température des pièces à 19-20°C, bien aérer deux ou trois fois par jour pendant 5 minutes,
- partager les biens et les objets au lieu de les posséder (p. ex. la voiture),
- privilégier les destinations proches pour les vacances.

ENCADRÉ

Révision de la loi sur la protection de l'environnement : miser sur la préservation et l'utilisation efficace des ressources naturelles

La pression exercée par la Suisse sur les ressources naturelles est trop importante et s'exprime par des phénomènes tels que changements climatiques, perte de biodiversité ou raréfaction des terres disponibles. Le Conseil fédéral souhaite donc compléter la loi sur la protection de l'environnement (LPE) afin d'améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles. Le 12 février 2014, il a adopté à l'attention du Parlement un message concernant la révision de la LPE comme contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale « Pour une économie durable fondée sur une gestion efficace des ressources (économie verte) ». La révision vise à préserver durablement les ressources naturelles par une utilisation plus efficace de celles-ci et à créer les bases nécessaires dans la législation sur la protection de l'environnement. Le Conseil fédéral entend ainsi rendre la consommation plus écologique (p. ex. au moyen d'accords), recycler des matériaux de valeur (p. ex. le plastique et le phosphore) et mieux informer sur la préservation et l'utilisation efficace des ressources.

Les ressources naturelles sont un fondement important du bien-être de notre société. Si l'eau, le sol, l'air pur, la biodiversité, les sources d'énergie ou les métaux venaient à manquer, le système économique et la qualité de vie seraient compromis.

Renseignements

- Sur la consommation : Anders Gautschi, chef de section Consommation et produits, 031 323 13 17
- Sur le gaspillage alimentaire : Martina Blaser, cheffe d'état-major, 031 324 71 76

Internet

- Pages de l'OFEV sur l'économie verte : <http://www.bafu.admin.ch/economie-verte>
- Groupe de travail Déchets alimentaires : <http://www.blw.admin.ch/themen/01803/index.html?lang=fr>